



## Association BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT

63 Rue Georges Guingouin  
87410 Le Palais sur Vienne

### Pour assemblée générale ordinaire du 09/12/2020

Vu les circonstances dues à l'épidémie de la Covid-19, la tenue d'une assemblée générale en présentiel étant impossible, le bureau de BNE propose :

- **L'AG le 09/12/2020 par visioconférence à 20h**
- Un mois avant l'AG, l'envoi de tous les documents et possibilité de participer aux délibérations de façon anticipée par retours courrier ou courriel

Les documents seront remis par courrier postal, par courriel, par affichage public (site internet et Facebook de BNE).

L'assemblée sera présidée par Cédric FORGET, président de l'association. Il sera assisté du vice-président Yvan TRICART, d'une secrétaire de séance Michèle TRICART, secrétaire de l'association. Carole SALESSE, trésorière de l'association, régulièrement convoquée, sera présente.

L'ordre du jour :

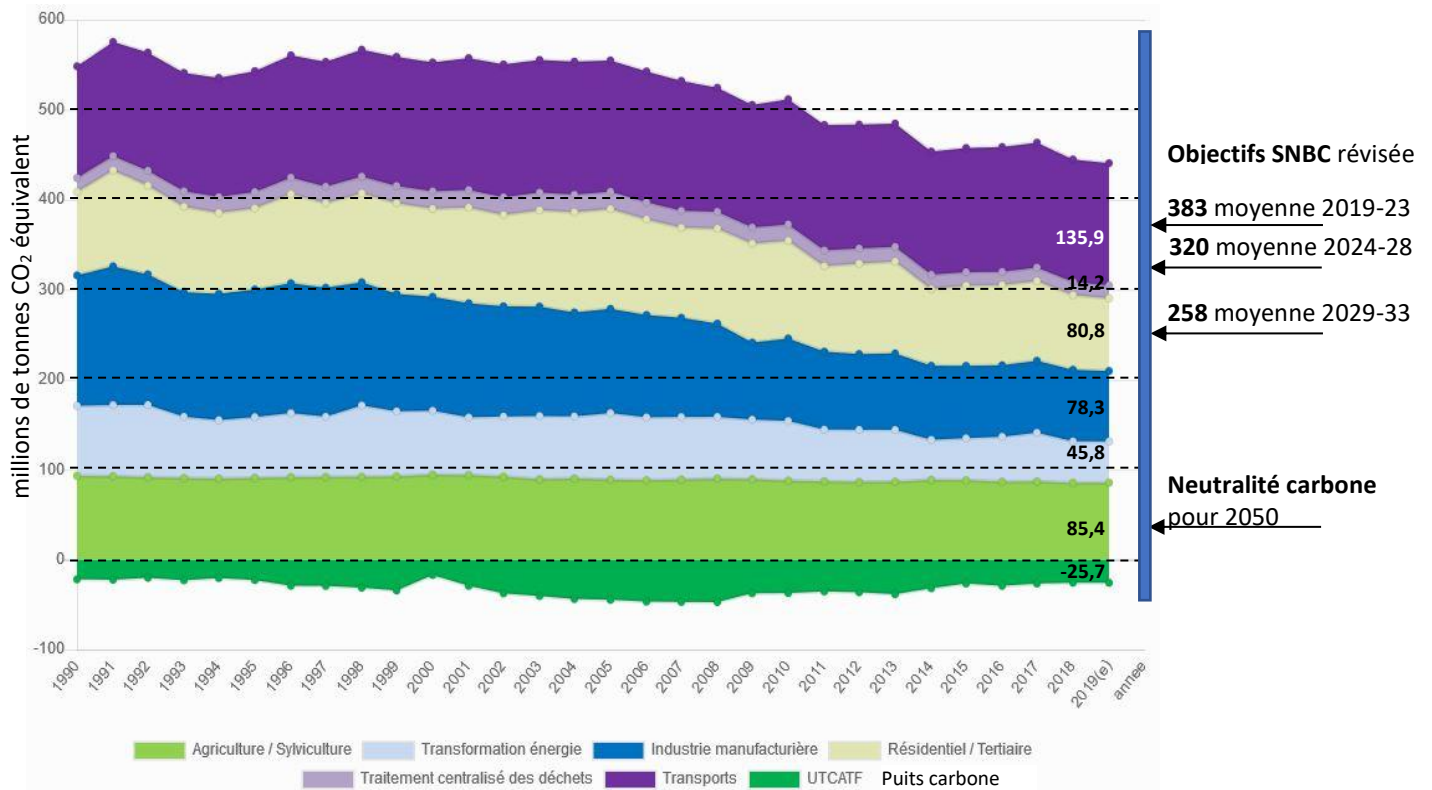
- rapport moral et d'orientation ;
- rapport financier ;
- rapport d'activité (en annexe le planning);

#### - rapport moral et d'orientation

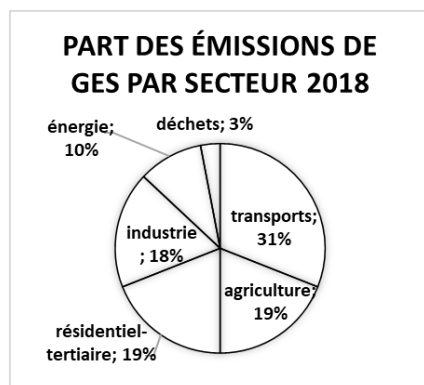
**L'urgence climatique est plus que jamais d'actualité.** L'évolution des émissions des gaz à effet de serre (GES) en France décroît mais insuffisamment par rapport aux objectifs fixés afin de limiter à +2°C voire à +1,5°C la hausse de la température moyenne d'ici la fin du siècle. En 2018, le rapport spécial du Giec sur le réchauffement alertait sur le fait que la barre de +1,5°C serait probablement atteinte entre 2030 et 2052 si le rythme actuel se poursuit.

Les émissions de GES en France **n'ont décro que de 1% par an en moyenne** entre 2015 et 2018, alors que le scénario de la stratégie nationale bas carbone (SNBC 2015) **projetait une diminution de 2,2% par an en moyenne** sur cette période. Pour empirer la situation, en 14 ans, il est constaté **une diminution de presque moitié des puits de carbone** (forêts, sols qui stockent du CO<sub>2</sub>) sur le territoire en passant de -45Mt CO<sub>2</sub>e en 2005 à -25Mt CO<sub>2</sub>e en 2019. Cela complique l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone qui consiste à un équilibre entre les émissions de GES et leur stockage par les puits de carbone fixé pour 2050.

La SNBC révisée en 2020 limite encore plus le budget carbone sur la période 2019-2023, soit **- 2,3% par an jusqu'en 2023** et une accélération de l'effort après 2023.



**Inventaire national des émissions de CO<sub>2</sub>e de 1999 à 2018 pour la France métropolitaine et l'Outre-Mer inclus dans l'UE (en MtCO<sub>2</sub>e).** Source : CITEPA, <https://www.citepa.org/fr/2020-co2e/>



**Seuls six sous-secteurs sont responsables de la moitié des émissions de GES en 2018 à traiter prioritairement :**

- Les **véhicules particuliers diesel** pour **11,7%**
- Le **chauffage résidentiel** pour **10,9%**
- Le **chauffage et réfrigération tertiaire** pour **7,8%**
- **L'élevage bovin** pour **7,7%**
- Les **véhicules transport routier diesel** pour **6,4%**
- Les **véhicules utilitaires légers** pour **5,4%**

Les objectifs de la SNBC révisée sont louables mais insuffisants car ils ne tiennent compte que pour partie de l'empreinte carbone globale constituée en plus des éléments vus précédemment par les émissions liées aux importations pour les consommations intermédiaires des entreprises ou pour usage final des ménages. Bien qu'une légère diminution des émissions des GES au niveau national sont constatés, l'empreinte carbone des français stagne<sup>1</sup> ; la part des importations représentant quasiment la moitié des émissions de GES.

**11,2 tonnes de GES, c'est l'empreinte carbone annuelle d'un français incluant :**

- **6,4 tonnes par habitant d'émissions de GES produites directement sur le territoire** (transports, chauffage, nourriture...)
- **4,8 tonnes par habitant d'émissions liés aux biens importés.**

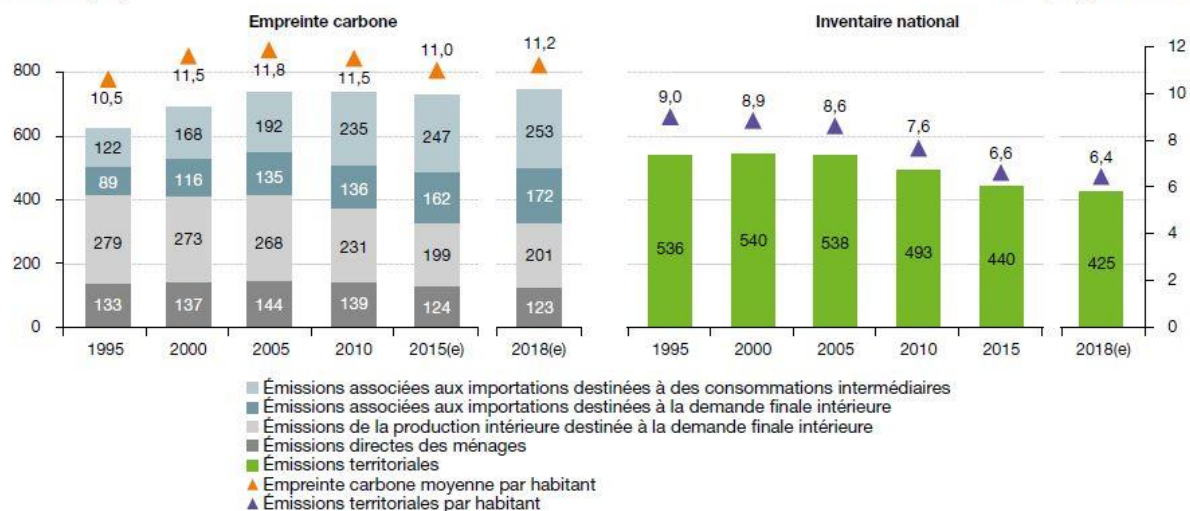
**Un température moyenne limitée à 2°C à la fin du siècle implique de diviser cette empreinte par 6 avant 2050.**

<sup>1</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-des-francais-reste-stable?rubrique=27&dossier=1286>

Graphique 3 : émissions de GES de l’empreinte carbone et de l’inventaire national

En Mt CO<sub>2</sub> éq

En t CO<sub>2</sub> éq par habitant



Notes : GES pris en compte : CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> et N<sub>2</sub>O ; (e) = estimation.  
 Champ : France métropolitaine + Drom (périmètre Kyoto).  
 Sources : Citepa ; AIE ; FAO ; Douanes ; Eurostat ; Insee. Traitements : SDES, 2019

La convention citoyenne pour le climat a pu émettre 149 propositions éclairées relevant des priorités qui s’imposent. 146 propositions ont été retenues en juin par le président de la République et depuis plus d’une vingtaine ont été rejetées ou remises aux calendes grecques par la commission des finances de l’Assemblée nationale ou par différents ministres ; Exemples de rejets :

- Investissements massifs et pérennes dans la rénovation des logements (5,8 Mds/an dans la rénovation thermique) ;
- Investissements massifs et pérennes dans le ferroviaire ;
- Moratoire sur l’implantation des entrepôts ;
- Moratoire sur l’artificialisation des sols ;
- Baisse de la TVA à 5,5 % sur les transports collectifs, dont le train ;
- Intégration du critère poids au malus à l’achat des voitures ;
- Interdiction de la publicité pour les produits les plus polluants, comme les SUV... ).

Il semble que la définition d’urgence soit diversement interprétée par les élus ou représentants nationaux.

Il en va malheureusement de même pour les élus locaux, qui se limitent trop souvent à consulter les citoyens suivant le minimum requis par la loi. Comme nous avons pu le constater (voir ci-après), la mise en application de certaines lois via le schéma de cohésion territoriale du SIEPAL ou le plan climat air énergie territorial de la communauté urbaine de Limoges souffrent souvent d’une non prise en compte ou plus inquiétant de tentatives de contournements délibérés. **Cela concerne notamment un des objectifs du réduction de 50% de la consommation d’espaces à urbaniser, enjeu primordial pour conserver et reconstituer le puit de carbone indispensable à l’objectif de neutralité carbone.**

BNE a contribué cette année encore au débat politique de façon constructive pour soutenir les démarches de réduction des GES ainsi qu’au développement des énergies renouvelables, via l’organisation entre autres d’une conférence-débat sur la gestion des déchets avant les élections municipales, l’interpellation des élus sur les problématiques environnementales et de démocratie participatives, la participation à l’élaboration du SCoT rédigé par le SIEPAL, le suivi de l’amélioration de la ligne POLT, la participation à la commissions de suivi de site de l’incinérateur de Limoges (celles

d'ALVEOL et de PRIMAGAZ n'ayant pas eu lieu cette année pour cause d'épidémie et renouvellement des conseils municipaux).

L'association se propose de poursuivre ses activités, visant à préserver les écosystèmes, protéger la qualité des eaux et des espaces naturels, proposer des alternatives sur les projets impactant l'environnement en s'associant et/ou se fédérant notamment à des associations agréées elles-aussi pour la protection de l'environnement telles Limousin Nature Environnement et Sources et Rivières du Limousin.

**- Rapport financier : exercice 2020**

**Les dépenses de l'association se décomposent en 5 postes**

- Frais de bureautique
- Cotisations à des associations de protection de l'environnement
- Conférence Zéro Waste
- Assurance responsabilité civile.
- Frais d'assemblée générale

**Total des dépenses : 948,96€**

**Les ressources de l'association se décomposent en 3 postes**

- Adhésions et dons : Ce sont 28 adhérents qui permettent à l'association de fonctionner financièrement.
- Un don exceptionnel du Collectif Alternatif du Palais suite à clôture de son activité : 156,45€.
- Une opération de vente/achat de livres lors de la conférence 0 Waste

**Total des recettes : 926,45€**

**Avec un report de trésorerie au 30/11/2019 de 2524,86€, l'exercice 2020 affiche donc un résultat déficitaire de 22,51€.**

<b>BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT Bilan Financier 2020</b>		
<b>Poste</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Assurance	80,49 €	
Communication	72,00 €	
Conférence O WASTE	485,09 €	165,00 €
Frais AG	211,38 €	
Adhésions et dons		605,00 €
Don exceptionnel		156,45 €
Cotisations	100,00 €	
<b>Total général</b>	<b>948,96 €</b>	<b>926,45 €</b>
<b>Résultat</b>		<b>-22,51 €</b>

- **Rapport d'activité :**

**Participation au débat sur les élections municipales :**

Les candidats aux élections municipales sur le département ont été interpellés à l'aide des [propositions adoptées](#) lors de la précédente assemblée, portant sur deux grands principes : **la co-construction des politiques locales et l'intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale**. Un compte-rendu des réponses renvoyées par les listes principalement de Limoges, Le Palais-Sur-Vienne et Condat-Sur-Vienne a été réalisé, [disponible en ligne](#).

Certaines listes ont demandé à nous rencontrer pour que nous puissions échanger et préciser certaines propositions, nous avons accepté toutes les invitations. Nous rendant compte que la co-construction des politiques locales constitue un point d'achoppement ou d'incompréhensions, nous avons organisé une **réunion publique de débat sur la thématique de participation des citoyens en dehors des échéances électorales** qui a eu lieu le 19 février 2020 à la salle A. Dexet au Palais-Sur-Vienne. Ont été abordés les exigences qu'impose la loi en fonction des tailles d'agglomérations et des différents niveaux d'implication des citoyens et leurs modalités d'application par les communes. Un point saillant est ressorti de ces échanges quant à la formation des élus et des personnels des collectivités sur cette problématique.

Toujours dans le but d'alimenter le débat sur des problématiques environnementales durant la campagne des élections municipales, nous avons organisé une [conférence-débat à l'auditorium de la BFM de Limoges portant sur la gestion des déchets](#) le samedi 25 janvier 2020. Thibault Turchet, alors juriste de l'association Zero Waste France, a pu présenter devant une salle comble certaines thématiques présentes dans l'ouvrage « Guide pratique pour révolutionner la gestion locale des déchets » qu'il a co-écrit avec Flore Berlingen et Laura Châtel. Le public, nombreux élus et personnes intéressés par le sujet ont pu échanger notamment sur les thématiques :

- des **biodéchets** qui doivent être retirés des ordures ménagères résiduelles avant la fin 2023
- de la **mise en place de la tarification incitative** et de ses effets indéniables sur la réduction des déchets ainsi que de l'amélioration des gestes de tri à la source
- de la problématique du **plastique et des emballages jetables**
- de **l'action de la commande publique** de fournitures, services et travaux et **l'accompagnement des initiatives entrepreneuriales** en faveur de l'économie circulaire par les collectivités locales
- de **l'anticipation des résistances** qu'elles soient personnelles, culturelles, structurelles, économique-industrielles et juridiques

La couverture médiatique de l'événement a été satisfaisante, nous permettant de communiquer sur les [choix de réduction ou incinération des déchets](#), afin de faire prévaloir que **le choix du tout incinération bloque la prévention, la réutilisation et le recyclage des déchets** et par conséquent la mise en place effective de l'économie circulaire pourvoyeuse d'emplois locaux.

**Participation consultations publiques ou comme association consultée**

- **Schéma de cohésion territoriale de l'agglomération de Limoges**

Au titre de l'agrément de protection de l'environnement, nous continuons de demander aux SIEPAL, qui élabore le SCoT, d'être association consultée avant enquête publique. Le SCoT recouvrant 6 communautés de communes (65 communes, 264 000 habitants), **nous avons constitué notre avis sur ce document d'urbanisme majeur en collaboration avec Limousin Nature Environnement, Terre de Liens et Sources et Rivières du Limousin**.

La lecture et l'analyse du document laissent à penser que les élus de chaque commune projettent pour les dix ans à venir des développements avec des consommations d'espaces sans réelle justification et qu'ils tentent de l'intégrer au chausse-pied dans le SCoT, qui se voit obligé d'invoquer une augmentation de population surréaliste ou de développements économiques sortis du chapeau. **Il semble que l'esprit de la loi ALUR ne soit pas pris en compte, ce qui est inquiétant, qui impose de raisonner de façon inverse. Il s'agit de partir de la problématique de réduction des espaces à artificialiser pour arriver à leur répartition et utilisation sur le territoire.**

En l'état, nous avons donc rendu un avis défavorable compte-tenu :

- D'un **déficit de participation du public**
- D'une **évolution démographique envisagée non réaliste**, excessivement ambitieuse qui conditionnent directement des orientations majeures telles l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.
- D'un choix de l'accentuation de la « métropolisation » de Limoges sans justifications ; comment le renforcement d'une métropole peut apporter des solutions aux problèmes qu'elle fait naître et croître au fur et à mesure qu'elle croit elle-même ?
- D'une **non prise en compte voire un contournement des objectifs de réduction de consommation de l'espace de la loi ALUR** par une non prise en compte de la séquence éviter, réduire et compenser sur la consommation des espaces.
- D'une non prise en compte pour le transport de la capitale de Région qu'est Bordeaux.
- De **priorités des aménagements routiers contestables** avec par exemple la persistance de projets d'aménagement routiers refusés par les élus des communes impactées.
- D'une **sous-évaluation des enjeux sur l'eau...**

Pour plus de détails, [consulter l'avis complet en ligne](#).

Courant 2021, ce projet devrait être mis en consultation publique, vous pourrez alors donner vos avis.

#### - **Plan Climat-Air-Énergie Territorial de Limoges Métropole**

À l'occasion de la consultation publique du PCAET de Limoges, initialement prévu pour une durée légale de deux mois en juillet et août, nous avons demandé avec d'autres associations et obtenu un allongement d'un mois, la période estivale étant la moins propice à la participation du public.

Le **PCAET constitue une des pierres angulaires de la sobriété énergétique** dans tous les secteurs, de l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire de la Communauté Urbaine et surtout contre le changement climatique. Nous avons pu constater comme pour le SCoT un déficit de participation du public à l'élaboration de ce document mais aussi des acteurs privés. Nous avons demandé à ce que BNE soit associée au comité de pilotage du PCAET.

En l'état, nous avons émis un avis défavorable pour les principales raisons suivantes :

- Un **manque évident de concertation élargie**
- La **non prise en compte de l'objectif du SRADDET de réduction de 50% la consommation d'espace à l'échelle régionale**, par un modèle économe en foncier
- Le **maintien des capacités de traitement de l'incinérateur de Limoges en contradiction avec les objectifs de prévention, réutilisation et recyclage** fixés par la loi et déclinés par les règles du SRADDET ainsi que pour des raisons de santé publique...

Nous avons par ailleurs élaboré des demandes constructives détaillées dans le corps des observations, [consultables en ligne](#).

#### - **Méthaniseur agricole à Peyrat-de-Bellac**

La limitation du réchauffement climatique impose à tous des **démarches de sobriété énergétique en premier lieu, suivie par l'impérative diminution draconienne du recours aux énergies fossiles**. La substitution de ces dernières par des énergies renouvelables (EnR) constitue une alternative que nous soutenons en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement, mais qu'il convient de borner par la sobriété et par les impacts environnementaux.

**Cela constitue des choix de société qui doivent être assumés et portés par tous les acteurs, privés, publics et société civile.** À ce titre, nous regrettons les modifications des seuils de classement des ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) de 2017 qui sous prétexte d'accélérer les procédures, exonère un grand nombre de projets des études d'impacts environnementaux et de danger ainsi que de l'enquête publique.

C'est le cas typique pour le méthaniseur à Peyrat-de-Bellac, où les porteurs de projets ont dimensionné l'installation juste en-dessous des seuils de demande d'autorisation, s'exonérant ainsi de toutes études d'impacts environnementaux et de dangers ainsi que l'enquête publique. La société porteuse du projet développe à trente kilomètres de-là, à Azat-le-Ris, un autre méthaniseur d'égale dimension, lui-aussi juste en-dessous des seuils de demande d'autorisation.

**Nous regrettons cette approche ainsi que la délivrance de subventions publiques sans exigences sur la durabilité des installations et de leur exploitation.**

Quel que soit le porteur de projet, nous défendons que la plus large information, implication de tous les acteurs (privés, public et société civile) constitue un gage de réussite et de pérennité de toute ICPE, notamment productrice d'EnR.

**Ces installations qui étaient soumises à autorisation, devrait pouvoir bénéficier d'un accompagnement au long cours, type commission de suivi de site, afin de mettre au tour d'une table les élus, riverains impactés par l'activité, les exploitants et autorités environnementales. Les élus de Peyrat-de-Bellac, de Bellac ainsi que BNE en ont fait la demande au Préfet, pour l'instant sans effets. Nous la réitérerons car il n'échappe à personne que sans cette condition, les résistances aux projets d'installations de productions d'EnR ne feront que s'accroître et mener au blocage.**

Barrage Nature Environnement ne s'est pas opposé pas à ce projet de méthaniseur, mais fait part :

- du manquement de demande d'enregistrement ICPE catégories 2160-1-a et de déclaration catégorie 2171
- d'un certain nombre de réserves, détaillées dans les observations, dont certaines préoccupantes quant aux risques de pollution en cas d'accident
- d'une réserve quant au sérieux de l'exploitation

[Consulter l'avis complet sur le site de BNE.](#)

## **Commissions de suivi de site**

Fin septembre, nous avons sollicité les services de la DREAL quant à la tenue des CSS concernant les sites de PRIMAGAZ, ALVEOL et l'incinérateur de Limoges.

### **- CSS Incinérateur de Limoges :**

Cette dernière s'est tenue à la Préfecture le 12 février 2020, ce qui ressort du rapport fourni par l'exploitant :

- L'incinérateur a été initialement prévu pour couvrir les besoins de l'Agglomération de Limoges. Aujourd'hui toutes les communes du 87 viennent y brûler leurs ordures, auxquelles s'ajoutent celles des industriels du 87 et des départements limitrophes, le CHU, les services municipaux, et à partir de 2020 la moitié de la Creuse (environ 13 000 tonnes). D'une capacité effective de 100 000 tonnes, l'incinérateur a brûlé en 2019 : 95000 tonnes.

- Il est envisagé de nouvelles conditions d'exploitation pour les 7 ans à venir avec la mise en place de meilleures techniques d'incinération préconisées par de nouvelles directives européennes (BREF écrite par Lobbying de l'incinération), ces nouvelles directives n'ont jamais été débattues même à l'Agglomération de Limoges.

- Alors qu'en 2015 les fours de l'incinérateur étaient déclarés obsolètes lors d'un bureau de l'agglomération suite à un rapport d'expertise du cabinet Merlin, aujourd'hui cette même instance propose de les faire fonctionner 10 ans de plus avec une capacité plus grande.

- Incontestablement des décisions sont actuellement en réflexion, le Président de l'agglomération lors d'une interview récente sur le Populaire a annoncé la construction d'un nouvel incinérateur au même endroit et de même capacité sans aucun débat préalable, ni avec les élus ni avec les associations.

**Imposer d'autres perspectives va être une des tâches importantes de BNE pour l'année à venir.**

- **CSS PRIMAGAZ :**

Aucune CSS ne s'est tenue au titre de l'année 2019, ainsi qu'au titre de l'année 2020 (au jour de l'écriture de ce texte), ce n'est pas admissible pour un site classé SEVESO.

- **CSS ALVEOL :**

Pas de CSS cette année pour cause d'épidémie doublée de l'élection municipale.

**Association Urgence ligne POLT :**

Cette année nous avons fêté les 10ans de l'association. Lors de l'Assemblée Générale de création, nous nous étions battus pour imposer la présence du mouvement associatif au sein du Conseil d'administration, ce qui nous a permis tout au long des 10 ans de peser sur l'incompatibilité mortifère entre l'affirmation de la reconnaissance de la ligne ferroviaire POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse) comme une grande ligne ferroviaire nationale et la volonté de réaliser la ligne LGV Limoges Poitiers. Avec Urgence POLT, nous avons gagné, la ligne POLT est maintenant réinscrite au Schéma national des transports comme une des trois radiales nationales (une sur la côte atlantique, une dans la vallée du Rhône et la ligne POLT au centre). Des moyens financiers sont mis en œuvre pour remettre à niveau la ligne et demain pour l'améliorer afin de mettre Limoges à 2h30 de Paris contre 3h10 aujourd'hui, des rames nouvelles modernes et confortables devraient commencer à circuler dès 2023.

Le rôle de BNE dans l'association Urgence POLT est aujourd'hui différent, il s'agit d'être un observateur attentif pour veiller à ce que tous les objectifs soient tenus ; c'est important quand on voit des chambres insulaires comme par exemple la CCI de la Haute-Vienne entrer au CA d'Urgence POLT, alors qu'elle continue à revendiquer la LGV Limoges Poitiers ! Nous devons continuer à être vigilants.

**Nous remercions Claudine DELY pour son engagement et sa réélection pour deux ans en tant que secrétaire de l'association Urgence Ligne POLT.**



**Bureau de BNE** : Les membres du bureau ont été élu l'année passée pour trois ans,  
Président : M. FORGET Cédric – 63 rue Georges Guingouin 87410 Le Palais-sur-Vienne,  
Enseignant  
Vice-Président : M. TRICART Yvan - 15 Avenue Saint Surin 87000 Limoges  
Retraité informaticien  
Trésorière : Mme SALESSE Carole – 6 allées Léon Blum 87410 Le Palais-sur-Vienne, Cadre  
administratif  
Secrétaire : Mme TRICART Michèle - 15 Avenue Saint Surin 87000 Limoges, Retraîtée de  
l'éducation nationale

**Abréviations utilisées dans ce compte-rendu :**

- **BREF** : Best References, publication européenne des « meilleures » réglementations et techniques disponibles rédigées suite aux échanges entre les industriels concernés et les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, organisés par la Commission européenne.
- **CO<sub>2</sub>e** : indicateur de comptabilité de GES prenant en compte le pouvoir d'impact de différents gaz (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote, ozone et gaz fluorés)
- **CSS** : Commission de Suivi de Site
- **DREAL** : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EnR** : Énergies renouvelables
- **GES** : Gaz à effet de serre
- **ICPE** : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- Loi **ALUR** : du 24 mars 2014 Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- **SCoT** : Schéma de Cohésion Territorial, outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale
- **SIEPAL** : Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, [à consulter en ligne](#).
- **SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone
- **SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le Palais sur Vienne, le 09/11/20  
Le Président  
Cédric Forget

## **Annexe : Bilan d'activité (planning)**

### **JANVIER**

- 08 : Bureau de BNE
- présidence de Cédric, finalisation des démarches nécessaires à la préfecture
  - préparation de la conférence avec Zero Waste à la BFM
  - LNE pose le problème des éoliennes et des méthaniseurs (tout se fait n'importe comment). Cédric fera partie du groupe de réflexion méthaniseurs
  - infos sur le site (Cédric et Bernard) et face book (Carole)
  - Jean Paul n'a pas eu de réponse pour la CSS Primagaz
- 20 : Club de la presse pour annoncer la conférence Zéro Déchet
- remise d'un dossier aux journalistes
- 22 : participation à la conférence sur l'eau salle Simone Veil
- 25 : Conférence à l'auditorium de la BFM de Limoges avec Zero Waste France
- introduction de Cédric
  - conférence de Thibault Turchet suivie d'une heure d'échanges
- 29 : Bureau de BNE
- élargir notre réflexion sur les déchets et l'incinérateur
  - remettre notre dossier à la CSS de l'incinérateur
  - décision d'une lettre (propositions et réponses) aux candidats aux Municipales et inter-communautés
- 31 : participation groupe EnR méthanisation LNE

### **FÉVRIER**

- 12 : CSS de l'incinérateur
- débat sur le vieillissement de l'incinérateur, déclaré obsolète en 2015
    - rappel sur le problème du cocktail des molécules aux seuils
  - point sur les nouvelles normes de tri (plastiques) à la station de Beaune
  - question sur la tarification incitative
- 12 : Annulation de l'invitation à participer au JT de FR3 Limousin pour rendre compte de la CSS de l'incinérateur
- 12 : Bureau de BNE
- organisation des rencontres avec les élus et candidats intéressés
  - rencontres avec le PC Le Palais/Vienne , PC/PS à Beaune, Courtiaud à Limoges, Dobrenko et les Verts à Limoges...
  - préparation de notre réunion publique
- 17 : Club de la presse, remise de notre Lettre aux candidats
- 19 : Réunion publique au Palais
- Cédric rappelle le contenu de notre lettre aux candidats et donne les réponses reçues
  - débat avec le public notamment sur la démocratie participative

### **MARS**

- 09 : Participation au bureau de LNE
- 13 : Participation au bureau de la CRI ; problématique de l'autoroute concédée Limoges/Poitiers

### **MAI**

- 26 : Participation au bureau de LNE

## **JUIN**

19 : AG Sources et Rivières du Limousin

24 : participation groupe EnR méthanisation LNE

27 : réunion d'Urgence POLT à La Souterraine => lettre au ministre délégué aux transports pour demander confirmation solde financement régénération ligne (385M€) et intégration POLT dans plan de relance post Covid : réponse positive financement...

## **JUILLET**

01 : Bureau de BNE

- problème du méthaniseur de Peyrat de Bellac (compte rendu de la réunion de LNE- avis réservé)

- Flexocolor, pollution (solvants et rejets)

- Alvéol, compte rendu du Coderst (A. Gatet)

09 : Envoi avis consultation enregistrement Méthaniseur à Peyrat-de-Bellac

11 : Réunion avec les nouveaux élus de Bellac et Peyrat-de-Bellac (gestion de l'eau, méthaniseur de Peyrat et Alvéol)

## **AOÛT**

18 : courrier demande prolongation période consultation PCAET CU Limoges

24 : Bureau de BNE

- PCAET pour le 28

- Alvéol, refaire un courrier pour demander la tenue d'une CSS prendre RDV avec le responsable déchets de l'Agglo savoir qui est responsable du Syded maintenant.

- Le conseil municipal de Bellac a voté une motion pour une CSS pour le méthaniseur de Peyrat de Bellac et une autre pour demander la réunion de la CSS d'Alvéol

- SCoT pour fin septembre; le commissaire enquêteur du PLU de Limoges fait les mêmes remarques que nous

- PCAET mieux fait, sauf pour l'incinérateur

27 : envoi avis pour enquête publique PCAET CU Limoges

## **SEPTEMBRE**

7 : réunion d'Urgence POLT, mairie de Limoges : la SNCF s'est spécialement déplacée pour présenter les futures rames modernes et moins énergivores, équipées de Wifi et espace vélos.

12 : participation au CA de Urgence POLT à Argenton sur Creuse

23 : envoi avis SCoT de l'agglomération de Limoges en tant qu'association associée, corédigé avec LNE, Terre de Liens et SRL

25 : participation au CA de la CRI

## **OCTOBRE**

10 : participation à l'AG de Urgence POLT à Brive limitée à 70 personnes mais public représentatif:

4 principes votés unanimité :

=> régénération et modernisation ligne à confirmer dans plan de relance  
=> demande 1eres rames neuves sur POLT en 2023 + étude rentabilité fiable par SNCF sinon souscription pour la réaliser au nom de ULPOLT  
=> extension action au monde économique avec "Objectif Capitales"  
association idem Clermont Ferrand  
=> impératif environnemental du transport ferroviaire voyageurs et fret et nécessité économique pour les territoires centre de la France qui attirent de nouveaux arrivants suite au Covid  
Célébration en fin d'AG des 10 ans de l'association à Brive, son lieu de naissance en 2010 : remise de la médaille de la ville à ULPOLT par le maire de Brive F. Soulier

12 : Participation au CA de LNE

14 : Participation groupe EnR méthanisation LNE

19 : Bureau de BNE

- préparation de l'AG en tenant compte du Covid
- demande renouvelée des CSS (Incinérateur, Alvéol Bellac, Site Primagaz St-Priest-Taurion lettre du 2 octobre.
- Méthaniseur de Peyrat de Bellac, point avec M. J. Pouyet élu de Bellac, avec LNE qui doit écrire au Préfet sur le problème des énergies renouvelables et gestion de l'eau
- Primagaz : problème des devis pour la mise aux normes sécurité des maisons concernées
- BNE est sollicité pour aider les élus de Bellac sur la fin de contrat eau potable de Véolia

24 : CA d'Urgence POLT à Limoges => lettre à JP Farandou, président SNCF pour demander retour sur ligne POLT (initialement à Limoges) des futures infrastructures et circulation POLT prévus sur Tours ?? donc hors POLT, suite à fusion ex Limousin et région Centre Val de Loire (copie ministre et préfète Nouvelle Aquitaine, responsable schéma directeur POLT).

26 : visite du centre de tri de Beaune les Mines et échanges avec le directeur de la propreté.

## **NOVEMBRE**

09 : envoi des différents compte-rendu (postal, courriel) pour tenu de l'AG sous forme de visioconférence

## **DÉCEMBRE**

09 : AG BNE en visioconférence



Formulaire d'adhésion à l'association agréée

# BARRAGE NATURE ENVIRONNEMENT

NOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Ville : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

E-Mail : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

---

## Adhésion, accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de "BARRAGE"

Adhérent, la cotisation est de **10,00 €**

Bienfaiteur, le montant est libre  €

Je désire un reçu pour déductibilité fiscale des dons

**Adresse : Barrage**

**63 Rue Georges Guingouin**

**87410 Le Palais-sur-Vienne**

**E-Mail : [barrage-nature-environnement@laposte.net](mailto:barrage-nature-environnement@laposte.net)**

## **Vote anticipé pour AG Barrage Nature Environnement, à retourner avant le 09/12/20 soit :**

- par courrier : Barrage Nature Environnement  
chez Cédric Forget  
63, rue Georges Guingouin  
87410 Le Palais-Sur-Vienne
- par courriel : [barrage-nature-environnement@laposte.net](mailto:barrage-nature-environnement@laposte.net)

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

.....

**1<sup>ère</sup> délibération :** relative à l'adoption du rapport moral et d'orientation.

**Pour**                       **Contre**                       **Abstention**

**2<sup>ème</sup> délibération :** relative au rapport financier.

**Pour**                       **Contre**                       **Abstention**

**3<sup>ème</sup> délibération :** relative au rapport d'activité.

**Pour**                       **Contre**                       **Abstention**

**Date :** .....

**Signature :**